



Les vignes à Ayze

suisse, l'a échappé belle, car en évitant l'annexion du nord de la Savoie, ce n'est pas impunément, qu'on aurait ouvert la porte à 150 000 têtes de bétail clérical ». Germain Sommeiller ne pouvait supporter la prédominance politique du clergé et le gouvernement autoritaire de Napoléon III.

Joseph Léandre Bard était né à Bonneville le 18 septembre 1818, fils de Noël (ingénieur de Bonneville) et de Josette Girod. Il avait épousé Andréanne Porraz. Après de brillantes études au collège royal de Bonneville, il obtint un diplôme en droit canonique et civil à l'Université des Etats de Savoie. Avocat au barreau de Bonneville,

il garda de profondes attaches à Ayze où il possédait une maison et un vignoble. Fidèle à ses convictions démocratiques, et en symbiose totale avec les radicaux genevois, il s'établit à Genève où il occupa un siège de député cantonal, puis fut élu juge et président de la Cour de Justice de l'état de Genève de 1865 à 1895. Il avait adhéré à l'église nationale des vieux catholiques qui avaient, au lendemain du concile Vatican I de 1870, préféré se séparer de Rome, refusant le dogme de l'infaillibilité pontificale définie à ce même concile. C'était un mouvement schismatique.

Bien que genevois d'adoption, il avait conservé le souvenir de son pays d'origine et venait souvent s'y reposer après s'être retiré de la vie politique et de la magistrature. Il était d'une haute intelligence, qu'il mit toujours au service des malheureux. Il n'avait pas cessé de chérir sa patrie d'origine, et Bonneville qui l'avait vu naître, mais ne pouvait se consoler de les voir soumises au régime impérial. A sa mort le 29 mai 1902, à l'âge de 84 ans, on a loué en lui l'homme fidèle à ses convictions, et le magistrat intègre. Tout le monde conservait le souvenir de ce petit vieillard alerte et vif, aux yeux clairs et perçants, qui joignait à une grande droiture, un esprit jovial et la bonhomie native du savoyard. Le 31 mai 1902, il fut enseveli dans le petit cimetière d'Ayze au milieu des vignes. A l'issue de la cérémonie des funérailles, la famille Bard remis à M. Chardon, maire d'Ayze, la somme de 100 francs destinée à être distribuée aux pauvres de la commune.



L'étincelle du Volcan